

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la construction de 4 logements sociaux – Lotissement Les Coteaux – Notre Dame de Sanilhac à Sanilhac

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :


- Une localisation privilégiée, à proximité du bourg de Sanilhac, des écoles, des commerces et du réseau Péribus (ligne R10) ;
- La mixité sociale est visée avec 2 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 2 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas) ;
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes ;
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie.

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Sanilhac par délibération du 4 mars 2019, soutient également la construction de ces 4 logements sociaux avec la rétrocession du foncier d'une valeur de 10 140€ à la valeur symbolique de 10 € à Périgord Habitat.

DECIDE :

Article unique : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 6 000 €.

Fait à Périgueux, le 30 OCT. 2023



Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Réalisation de 4 logements sociaux – Lotissement Les Coteaux – Notre Dame de Sanilhac à Sanilhac

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts des lignes de Péribus.
- Cette opération est composée de 4 logements collectifs. Ils sont de typologies variées : 2 T2 et 2 T3 permettant l'accueil de ménages de composition familiale diverses.
- Le chauffage et l'eau chaude sanitaire seront produits par des chaudières individuelles gaz. Tous les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	Collectif	1	1	2	49	286	322
T3		1	1	2	73	375	425
	TOTAL	2	2	4			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière (valorisation)	10 140 €	Prêts CDC	432 328 €
Charges foncières	108 278 €	Etat (aides à la pierre)	10 830 €
Travaux	397 121 €	Commune de Sanilhac (valorisation foncière)	10 130€
Honoraires	46 711 €	CA Grand Périgueux	6 000 €
Divers	1 600 €	Fonds Propres	104 562 €
TOTAL	563 850 €	TOTAL	563 850 €